

Avis publics



DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE

AVIS est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, que le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement tiendra une **séance publique le 13 février 2025, à 18h30**, à la salle du conseil située au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal, afin de statuer sur la demande d'autorisation de démolir le bâtiment situé au **7054, rue Saint-Urbain** et sur un projet de réutilisation du sol dégagé prévoyant la construction d'un immeuble résidentiel de 3 étages avec construction hors-toit et comportant 3 logements.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) et au *Règlement régissant la démolition d'immeubles* (RCA-6), **toute personne qui veut s'opposer à la délivrance d'un certificat d'autorisation de démolition doit**, dans les 10 jours de la publication de l'avis public (**au plus tard le 7 février 2025**), faire connaître son opposition motivée par courriel à l'adresse suivante greffe-rpp@montreal.ca ou par courrier à l'adresse suivante :

**Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie
5650, rue D'Iberville, 2^e étage
Montréal (Québec) H2G 2B3**

Fait à Montréal, ce 29 janvier 2025

Arnaud Saint-Laurent, OMA
Secrétaire d'arrondissement